



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ D'EAST HEREFORD**

AVIS PUBLIC

Conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et référendum dans les municipalités, Chapitre E-2.2, avis est donné, par la soussignée présidente d'élection que :

- **Il y a vacance au poste de conseiller au siège numéro 6**
- **L'annonce d'une élection partielle sera faite par avis de scrutin dans les 30 jours du présent avis.**

DONNÉ à East Hereford ce troisième jour d'octobre 2023.


greffière-trésorière